



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU RHÔNE

LYON, LE 5 décembre 2005
NOS RÉF. MV/CT - 2005-270
CONTACT Maryvonne VALETTE
TÉLÉPHONE 04 72 84 37 06
TÉLÉCOPIE 04 72 84 37 07
COURRIEL mvalette@sdis69.fr

Monsieur le secrétaire du syndicat SUD
des SPP et PATS du SDIS du Rhône
19 avenue Debourg
69007 LYON

Supplément familial de traitement

Monsieur le secrétaire,

En réponse à votre courrier du 21 novembre 2005, je vous informe que tout a été mis en œuvre au groupement recrutement, accueil et carrières, en charge de la paie et du dossier du supplément familial de traitement pour que soient régularisées les situations des agents dont les justificatifs n'étaient pas parvenus dans les services concernés et ce, quelle qu'en soit la raison.

De nombreux contacts téléphoniques entre les services centraux et les secrétariats des centres d'interventions ont permis de régler plusieurs situations particulières.

Si toutefois, des problèmes relatifs au supplément familial de traitement demeuraient pour certains agents, je vous remercie d'en informer directement le directeur des ressources humaines en citant nominativement les agents concernés afin que leur situation soit examinée.

Je profite de cette réponse pour vous rappeler que le groupement des ressources humaines, tel que vous le citez dans votre courrier, n'existe plus dans cet intitulé depuis la modification de l'arrêté portant organisation du SDIS et ce, depuis le 1^{er} janvier 2005.

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire, l'assurance de mes salutations distinguées.

Colonel Serge DELAIGUE
Directeur départemental